

Inscription collecte déchets verts ou encombrants



à compléter et à retourner en mairie

déposé en mairie le

Par

Tél fixe ou portable

pour l'enlèvement

de déchets verts

.....

d'encombrants

.....

CONDITIONS : (voir règlement)

Le demandeur s'engage à déposer l'objet de la collecte après obtention de l'accord de l'enlèvement, la veille au soir ou le matin même de la collecte, en bordure de trottoir de manière à ne pas occasionner de gêne ou de danger pour les usagers.

La présence du demandeur est obligatoire sauf dérogation accordée lors du dépôt de l'inscription.

Le service de collecte se réserve le droit de refuser tous déchets non conformes au règlement d'enlèvement des déchets verts ou encombrants, disponible en mairie.

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement destiné à la mairie de Rustiques pour la gestion des inscriptions à la collecte des déchets verts et encombrants.

Les destinataires des données sont les personnes habilitées de la mairie de Rustiques.

Les données sont conservées pour la durée du service.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée, et au Règlement Général sur la Protection des Données du 14 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos données ou une limitation du traitement de celles-ci.

Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à la mairie de Rustiques : commune-de-rustiques@orange.fr

Le Bénéficiaire
Lu et approuvé le règlement de collecte

Visa d'acceptation de Monsieur le Maire